



## **Formalités de dépôt et de traitement des demandes de visas pour les personnes venant de France, d'Andorre, de Belgique, du Luxembourg, de Monaco et du Portugal.**

A partir du 14 février 2011, les demandes de visa permanent (à l'exception des visas humanitaires et de réfugiés, des visas d'immigration qualifiée, ainsi que des sous-classes parentales), de même que les formulaires papier de visas temporaires, devront être déposées et traitées uniquement à l'Ambassade d'Australie à Madrid pour les personnes résidant en France, en Andorre, en Belgique, au Luxembourg, à Monaco et au Portugal.

### **Comment déposer une demande**

#### **A partir du 14 février 2011**

##### **Visas permanents**

Les demandes de visa permanent (à l'exception des visas humanitaires et de réfugiés, des visas d'immigration qualifiée et des sous-classes parentales), de même que les formulaires papier de visas temporaires, devront être déposées et traitées uniquement à l'Ambassade d'Australie à Madrid. Auparavant, ces demandes de visa étaient déposées à Berlin.

Les demandes de visa permanent reçues à l'Ambassade d'Australie à Paris après le 14 février 2011 seront acheminées vers l'Ambassade d'Australie à Madrid, ce qui pourrait retarder leur traitement.

##### **Visas temporaires**

Les détenteurs de passeports français, andorrans, belges, luxembourgeois, monégasques et portugais désirant se rendre en Australie pour un maximum de trois (3) mois, à des fins touristiques ou pour voyage d'affaires, peuvent faire une demande de visa eVisitor en ligne. Les citoyens de ces pays peuvent également faire une demande par voie électronique (Electronic Travel Authority ou ETA) auprès d'une agence de voyages ou d'une compagnie aérienne. Vous trouverez des informations supplémentaires en cliquant sur les liens suivants:

[www.immi.gov.au/visitors/tourist/evisitor/](http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/evisitor/)

[www.immi.gov.au/visitors/tourist/976/how-to-apply.htm](http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/976/how-to-apply.htm).

Les détenteurs de passeports français, andorrans, belges, luxembourgeois, monégasques et portugais désirant se rendre en Australie pour plus de trois (3) mois à des fins touristiques, peuvent faire une demande de visa touristique (e676) en ligne. Vous trouverez des informations supplémentaires en cliquant sur le lien suivant :

[www.immi.gov.au/visitors/tourist/676/how-to-apply.htm](http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/676/how-to-apply.htm)

Toutes les demandes papier de visa temporaire émises par des résidents de France, d'Andorre, de Belgique, du Luxembourg et de Monaco devront être déposées à l'Ambassade d'Australie à Madrid. Auparavant, ces demandes de visa étaient déposées à l'Ambassade d'Australie à Paris.

Toutes les demandes papier de visa temporaire émises par des résidents du Portugal devront être déposées à l'Ambassade d'Australie à Madrid. Auparavant, ces demandes de visa étaient déposées à l'Ambassade d'Australie à Berlin.

Les formulaires de demande de visa temporaire envoyés à l'Ambassade d'Australie à Paris ou à Berlin à partir du 14 février 2011 seront acheminés vers l'Ambassade d'Australie à Madrid, ce qui pourrait retarder leur traitement.

Les formulaires de demande de visa devront être envoyés par courrier ou coursier à l'adresse suivante :

**Australian Embassy Madrid**  
**Torre Espacio**  
**Level 24**  
**Paseo de la Castellana, 259 D**  
**28046 Madrid**  
**Spain**

Pour vous renseigner sur les frais et les modalités de paiement à Madrid, veuillez vous connecter au site suivant :

[www.immi.gov.au/allforms/990i/methods-of-payment.htm](http://www.immi.gov.au/allforms/990i/methods-of-payment.htm)

Les originaux des documents, y compris les passeports, ne devront pas être envoyés avec le formulaire de demande de visa, sauf s'ils sont explicitement demandés. Des copies des documents originaux devront être fournies. Les documents rédigés en français, en espagnol ou en portugais n'ont pas besoin d'être traduits.

## **Renseignements supplémentaires**

### **Avant de déposer votre dossier**

- consultez le site internet suivant : [www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au)
- par téléphone en appelant le centre d'appel au +33 (0)1 82 88 23 04. Le centre d'appel assure des permanences en français et en anglais.
- par téléphone en appelant le centre d'appel au 001 905 280 1437 (au prix d'un appel international). Le centre d'appel assure des permanences en espagnol et en portugais.
- Vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : [immigration.madrid@dfat.gov.au](mailto:immigration.madrid@dfat.gov.au).

## **Après avoir déposé votre dossier**

Après avoir déposé votre demande de visa, vous pouvez vous informer sur le suivi en nous contactant :

- par e-mail à l'adresse suivante : [immigration.madrid@dfat.gov.au](mailto:immigration.madrid@dfat.gov.au)
- par téléphone en appelant le centre d'appel au +33 (0)1 82 88 23 04. Le centre d'appel assure des permanences en français et en anglais.
- par téléphone en appelant le centre d'appel au 001 905 280 1437 (au prix d'un appel international). Le centre d'appel assure des permanences en espagnol et en portugais.

Pour plus de renseignements, veuillez vous référer aux « Questions fréquentes » – dépôts de demandes de visa et modalités de traitement pour les personnes venant de France, d'Andorre, de Belgique, du Luxembourg, de Monaco et du Portugal.

## **Questions fréquentes – dépôt et traitement des demandes de visas pour les personnes venant de France, d'Andorre, de Belgique, du Luxembourg, de Monaco et du Portugal.**

### **Où dois-je déposer mon formulaire de demande de visa permanent ?**

Vous pouvez déposer votre formulaire de demande de visa permanent (à l'exception des demandeurs du statut de réfugié et humanitaire, des demandes de visa d'immigration qualifiée et des sous classes parentales) à l'Ambassade d'Australie à Madrid. Merci d'envoyer votre formulaire dûment rempli directement à l'Ambassade de Madrid.

**Australian Embassy Madrid  
Torre Espacio  
Level 24  
Paseo de la Castellana, 259 D  
28046 Madrid, Spain**

### **Où dois-je déposer ma demande de visa temporaire?**

Vous pouvez déposer votre demande papier de visa temporaire à l'Ambassade d'Australie à Madrid. Merci d'envoyer votre formulaire dûment rempli directement à l'Ambassade de Madrid.

**Australian Embassy Madrid  
Torre Espacio  
Level 24  
Paseo de la Castellana, 259 D  
28046 Madrid, Spain**

Les détenteurs de passeports français, andorrans, belges, luxembourgeois, monégasques et portugais désirant se rendre en Australie pour une durée de trois (3) mois, à des fins touristiques ou pour voyage d'affaires, peuvent faire une demande de visa eVisitor en ligne. Les citoyens de ces pays peuvent également faire une demande par voie électronique (Electronic Travel Authority ou ETA) auprès d'une agence de voyages ou d'une compagnie aérienne. Vous trouverez des informations supplémentaires en cliquant sur les liens suivants :

[www.immi.gov.au/visitors/tourist/evisitor/](http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/evisitor/)  
[www.immi.gov.au/visitors/tourist/976/how-to-apply.htm](http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/976/how-to-apply.htm).

Les détenteurs de passeports français, andorrans, belges, luxembourgeois, monégasques et portugais désirant se rendre en Australie pour plus de trois (3) mois à des fins touristiques, peuvent faire une demande de visa touristique (e676) en ligne. Vous trouverez des informations supplémentaires en cliquant sur le lien suivant :

[www.immi.gov.au/visitors/tourist/676/how-to-apply.htm](http://www.immi.gov.au/visitors/tourist/676/how-to-apply.htm)

### **Quels documents dois-je fournir avec mon formulaire de demande de visa?**

Pour plus d'informations sur les justificatifs à fournir, veuillez vous rendre sur le site internet [www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au), et veuillez également effectuer le paiement correspondant à votre demande.

Pour tous renseignements sur le règlement des frais de demande de visa à Madrid, veuillez vous rendre sur :

[www.immi.gov.au/allforms/990i/methods-of-payment.htm](http://www.immi.gov.au/allforms/990i/methods-of-payment.htm)

Vous devez vous assurer que vous avez déposé une demande de visa dûment remplie, car une décision peut être prise sur la base des informations que vous fournissez avec votre demande. Pensez à joindre les pièces justificatives lorsque vous déposez votre demande de visa en ligne. Les dossiers complets sont susceptibles d'être traités plus rapidement.

S'il vous est demandé de fournir d'autres pièces justificatives, l'Ambassade d'Australie à Madrid vous fera savoir comment les faire parvenir. Si vous souhaitez fournir des justificatifs supplémentaires, vous pouvez les envoyer par courrier à l'Ambassade de Madrid ou par courriel à l'adresse suivante : [immigration.madrid@dfat.gov.au](mailto:immigration.madrid@dfat.gov.au)

### **Comment vais-je savoir lorsqu'une décision a été prise ?**

Lorsqu'une décision aura été prise, le Ministère écrira à la personne à contacter indiquée dans le formulaire de demande de visa.

### **Comment puis-je savoir où en est mon dossier ?**

Le Ministère vous contactera peu de temps après le dépôt de votre dossier. Les délais de traitement des demandes de visa sont indiqués sur le site internet :

[www.immi.gov.au/about/charters/client-services-charter/standards/2.1.htm](http://www.immi.gov.au/about/charters/client-services-charter/standards/2.1.htm)

Vous pouvez contacter l'Ambassade d'Australie à Madrid par email à l'adresse suivante : [immigration.madrid@dfat.gov.au](mailto:immigration.madrid@dfat.gov.au), ou par téléphone :

- en appelant le centre d'appel au +33 (0)1 82 88 23 04. Ce centre d'appel assure des permanences en français et en anglais.
- en appelant le centre d'appel au 001 905 280 1437 (au prix d'un appel international). Ce centre d'appel assure des permanences en espagnol et en portugais.

### **Pourquoi le système de dépôt et de traitement des dossiers a-t-il changé?**

Le Ministère fait actuellement l'objet d'un programme de transformation de grande envergure qui lui permettra de devenir le meilleur service d'immigration et de citoyenneté au monde.

Centraliser le traitement de certains visas nous permettra d'améliorer l'efficacité de notre service clientèle, d'avoir une plus grande homogénéité au niveau des prises de décision, et de fournir des services de façon plus efficace. Le programme de transformation a déjà commencé pour certains produits et services.

### **Comment puis-je contacter le Ministère ?**

Vous pouvez contacter le Ministère par e-mail, par téléphone ou en personne. Le Ministère vous invite à consulter son site Internet : [www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au)

*The translation on this website is done as a guide only, and is provided for general assistance. However you should not rely on the translation to make a decision, and should go to the English version of the information: <http://www.immi.gov.au/contacts/factsheet-paris-madrid.pdf> to ensure the accuracy of the translation.*